

L'histoire d'une consultation : Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale et précurseur du débat public (1973).

Isabelle Colas Degenne

degenneisabelle@club-internet.fr

Résumé

En 1973, Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale, organise un débat sur les questions d'éducatons. Il installe une commission spéciale et utilise pour la première fois en France, un sondage d'opinion auprès des français sur les questions d'éducation. Instituait une nouvelle forme de dialogue participatif, le ministre va dépasser l'usage habituel d'un dialogue syndical ordinaire. Joseph Fontanet souhaite qu'un nouveau regard sur les questions de politique éducative produise de l'information et emporte l'assentiment sur les mesures qu'il préconise. La réunion de toutes les idées en un débat, lors d'un colloque final, participe d'une nouvelle forme de communication avec les Français sur les politiques scolaires. Le ministre vise à dépasser les procédures législatives et réglementaires qui, selon, lui ne suffisent plus pour entreprendre les transformations au sein de l'institution. Les réactions syndicales provoquées par l'originalité de ce dialogue attestent des réticences à partager un débat dont les représentants du monde enseignant n'ont plus l'exclusivité. Joseph Fontanet inaugure une forme de dialogue qui va se renouveler. En interrogeant l'ensemble d'une communauté éducative naissante par panel, il préfigure une autre manière de prendre l'avis du plus grand nombre sur les questions d'éducation en France.

A history of a participation dialogue: Joseph Fontanet, minister of education, breaking new ground in the public debate (1973)

In 1973, the minister of education, Joseph Fontanet, organized a debate about educational questions. He decided to constitute a special commission and used opinion polls about education for the first time. The institution of these new forms of participative dialogue went beyond the traditional dialogue with union organizations. Joseph Fontanet sought to generate a new way of thinking about educational questions and to produce knowledge that would facilitate measures he wanted to implement. A final conference that presented the ideas under debate represented a new form of communication with the French people. The minister sought to go beyond the legislative process, which he believed was not sufficient to ensure transformations in educational politics. The reaction of teacher unionists attests to their discomfort with this form of dialogue that extended beyond their purview. In this fashion, Joseph Fontanet introduced a style of dialogue, which would become generalized in political dialogue in the years to come. His direct engagement with the entire educational community prefigured a new form of democratic exchange about educational issues.

L’histoire d’une consultation : Joseph Fontanet, ministre de l’Éducation nationale et précurseur du débat public (1973).

Isabelle Colas Degenne

Introduction

En préface à *l’Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation*¹, René Rémond écrivait en 1981 : « L’enseignement renvoie à la société une image de ses perplexités et de ses interrogations. C’est de la société qu’il doit recevoir la réponse aux questions qui le concernent (...). Autant de problèmes de société, comme on dit aujourd’hui, que seule la société est en mesure de poser correctement et qu’elle a seule qualité pour trancher. En vérité, histoire de l’enseignement et histoire générale, ce n’est pas loin d’être un tout² ». Dire que la société peut répondre aux questions d’enseignement est peut-être lié à l’expérience que René Rémond a conduite en prenant en charge quelques années auparavant un groupe de réflexion sur les finalités de l’École, lors d’une consultation en 1973³. En effet, nous constatons que la société dans son ensemble est convoquée depuis les années 1970 dans un dialogue de proximité dans le but de participer à l’élaboration des réponses aux questions que pose l’enseignement. Le cadre des relations de la société à l’enseignement s’inscrit dans une histoire propre à l’Éducation nationale partie intégrante de l’histoire politique de la France.

Depuis la prolongation de la scolarité à 16 ans en 1959⁴, puis de la création des CES en 1963 organisant la scolarité de tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} en les répartissant en trois filières distinctes, la question de l’élévation du niveau général des élèves pose celle de l’adaptation des enseignements à la diversité des élèves. L’enseignement traditionnel est alors décrit comme inadapté aux enfants issus des classes sociales plus modestes qui fréquentent désormais le second degré. En 1973, la question de la démocratisation qualitative des enseignements faisant suite à la massification scolaire et sa démocratisation quantitative se pose avec acuité.

¹ René Rémond, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France*, publié sous la direction de Louis-Henri Parias, 4 tomes, Nouvelle Librairie de France, sous le patronage de l’Institut National de la Recherche Pédagogique, Janvier 1981. Deuxième édition, collection Tempus, Perrin, 2003.

² René Rémond, *Ibid.* p. 55, première édition 1981.

³ Voir infra.

⁴ Ordonnance Berthoin 1959.

Dès ce moment chacun s'accorde à dire qu'il faut changer l'École et particulièrement le second degré. Le ministre Joseph Fontanet veut mettre sur pied l'élaboration d'une nouvelle loi d'enseignement portant sur le second degré. À cet effet, au dialogue social à ce moment réglé et institué avec les syndicats ou les élus, le ministre Fontanet conjugue un autre dialogue avec l'ensemble des Français dans le but de sensibiliser l'opinion sur les problèmes d'éducation.

La consultation mise en place par le ministre Fontanet en 1973 mobilise un ensemble de personnes nouvelles appelées à s'exprimer. Elle prend une forme particulière parce qu'elle met en œuvre des procédés inédits de communication. A une décision autoritaire et hiérarchique pour décider de nouvelles mesures de politiques éducatives, Fontanet préfère une confrontation des idées plus décentralisée et responsable dans un cadre négocié. La question majeure qui se pose alors pour la suite des concertations, négociations, consultations de tous ordres s'impose : Fontanet a-t-il pour autant brouillé les cartes du dialogue social institué?

1. Évolution de la participation des acteurs de l'éducation depuis la fin des années 1960.

Dès la fin des années 1960 et particulièrement à partir des événements de Mai 1968, la prise de conscience de la nécessité d'instaurer un nouveau dialogue entre gouvernants et gouvernés a constitué une préoccupation croissante de la part des gouvernements. Elle a rencontré de nouvelles aspirations de la part des citoyens souhaitant participer à l'élaboration de décisions voire s'émanciper d'un État centralisateur apparaissant trop rigide.

Dans l'éducation, alors que des mesures ont été prises pour instaurer une participation des parents d'élèves dès 1969 dans les conseils d'écoles⁵ ou encore que les conférences pédagogiques⁶ à l'attention des enseignants ont évolué vers des animations plus

⁵ En date du 26 décembre 1968, une circulaire annonce un changement relationnel avec les associations de parents d'élèves. Il s'agit de « faciliter les rapports entre établissement scolaires et parents d'élèves » en instaurant la « participation des représentant des parents aux divers conseils et comités ». Cette mesure accompagne un décret du 8 novembre 1968 qui institue auprès de chaque division un « conseil de classe ».

⁶ Dans la circulaire du 1^{er} avril 1968, portant sur l'organisation des animations pédagogiques à l'école primaire dans un souci de rénovation des méthodes d'enseignement les inspecteurs primaires sont invités à mettre en place une nouvelle forme de conférences. Celles-ci devront se dérouler en deux temps et l'on demande d'une

participatives, pour autant la gestion de l'Éducation nationale est très centralisée. Les mesures sont descendantes et la prise de décision est loin de la collégialité.

Mais par ailleurs, la question de l'amélioration de la formation des jeunes occupe des organisations bien différentes. Trois projets distincts sont réalisés : l'un par un Ministre, un deuxième par un groupe d'experts et le troisième par un syndicat. Ils constituent trois volontés particulières qui n'ont pas réussi à réunir l'ensemble des parties prenantes dans un dialogue commun pour un changement dans l'organisation et les pratiques des enseignements à ce moment.

2. Des projets disjoints pour l'éducation

Dès 1968, trois groupes de réflexions disjoints, ministériel autour d'Alain Peyrefitte, scientifique lors du colloque d'Amiens et syndical au SNI⁷, ont permis de cibler, voire d'étayer les possibles réformes qui permettraient d'envisager une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité grandissante des élèves accueillis au collège.

2.1. Alain Peyrefitte : 27 points.

La première réflexion est engagée par le ministre Alain Peyrefitte en 1968 dans un groupe de travail rue de Grenelle. La réflexion pour une rénovation pédagogique depuis 1963 au sein du ministère a porté sur des disciplines. Plusieurs commissions ont planché sur la rénovation du français, sur l'orthographe et les mathématiques⁸. Plus globalement c'est bien sur les méthodes d'enseignement et sur la formation des enseignants que les réflexions se mettent en place. En marge du ministère, prenant leur essor dans le début des années 1960, elles émanent d'enseignants actifs appartenant à des associations pédagogiques réformatrices⁹. Aussi fort de cette actualité, Alain Peyrefitte poursuit son œuvre et concocte un projet en vingt-sept points¹⁰. Ce projet, réalisé dans un groupe de travail¹¹ qu'il a convoqué

part « une grande souplesse », et d'autre part que « le terme de « conférence » soit considéré dans son sens original qui correspond non à la réunion d'un auditoire mais à l'instauration d'un débat ».

⁷ Syndicat National des Instituteurs.

⁸ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques, une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Seuil Points histoire, 1997, p. 160. André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010, p. 68. Voir aussi Antoine Prost qui reprend l'analyse des commissions Rouchette sur le français et Lichnérowicz sur les mathématiques dans deux articles du *Monde de l'Éducation* : Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France XIXe – XXe siècles*, Belin, 2007, pp. 203-206 ; pp. 207-210.

⁹ André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010, p. 68.

¹⁰ Ce projet figure en première annexe de : Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard Quarto, 2002, pp. 1839-1855.

pendant plusieurs mois au ministère et sous son autorité, construit, sans changer les structures existantes, un nouveau modèle d'enseignement basé sur des pratiques d'enseignement sans précédent. Par exemple, il s'agit de substituer le cours magistral par l'utilisation du film pédagogique en réunissant les élèves d'un même niveau dans une salle de projection unique. Ceci permet de dégager du temps pour les professeurs et leur éviter la préparation du cours et minimiser leur temps de présence en classe¹². Sans développer plus avant le projet d'un ministre « révolutionnaire incompris¹³ », il convient de souligner que celui-ci a réussi à porter très loin la possibilité d'une rénovation pédagogique. Alain Peyrefitte démissionne¹⁴ suite aux événements de mai 1968 mais il avait planifié un grand nombre des mesures qu'il a proposé en conseil des ministres le 28 février 1968.

2.2. Le colloque d'Amiens

Le second projet est produit par des experts et intellectuels de la société civile en 1968 lors d'un colloque à Amiens¹⁵.

Préalablement 4 enquêtes ont été réalisées par l'Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique (AEERS) sur les enseignants et leur situation dans le second degré¹⁶. Le colloque se tient sous la présidence d'André Lichnerowicz à qui le ministère avait confié une commission sur la rénovation des mathématiques. Celui-ci est professeur au Collège de France, membre de l'Institut et président de l'association organisatrice du colloque¹⁷. Elle réunit 620 personnes appartenant « à tous les ordres d'enseignement, à l'administration, à la recherche, aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire, aux Beaux-arts, à l'industrie, à la presse, au Parlement, sans distinction d'appartenance politique, syndicale ou de croyance¹⁸ ». Il est aussi à préciser que chacun n'engage dans ses propos que lui-même. Les hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale

¹¹ Le groupe est présidé par le Recteur Gauthier et travaille de mai 1967 à janvier 1968.

¹² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Gallimard Quarto, 2002, pp. 1839-1855.

¹³ Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France XIXe – XXe siècles*, Belin, 2007, pp. 199-202.

¹⁴ Georges Pompidou le lui demande le 28 mai 1968.

¹⁵ Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969.

¹⁶ *Les enseignants du second degré, leur situation dans l'établissement scolaire*, Dunod, 1969.

¹⁷ Cette association est née d'une initiative de Pierre Mendès France qui met à jour avec « un petit groupe de savants », la nécessité du rôle de la recherche dans le progrès économique et « elle invite à déployer en ce domaine une politique ambitieuse qui, tout naturellement, oblige à considérer sous un jour différent l'ensemble de l'enseignement » in Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation, Depuis 1930*, Tome IV, Tempus, Perrin, 2004, p. 277.

¹⁸ Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, avant-propos, pp. IX –X.

ainsi que les représentants syndicaux assistent au colloque en qualité d'observateurs¹⁹. Il s'agit alors d'impulser un dialogue avec des praticiens et des spécialistes. Les lycéens quant à eux ont décliné l'invitation à participer aux réflexions²⁰. Alain Geismar²¹ attribue leur absence à une lassitude devant « des administrateurs qui se sont révélés dans les faits incapables de leur apporter réponse ²²».

Les grandes lignes du changement souhaité sont dessinées par les thèmes choisis dans les sous-commissions²³. En voulant « la révision des soubassements et des colonnes » de l'édifice monumental de l'éducation, le recteur Mallet²⁴ affirme que les membres de l'assemblée réunie en débat seront « des briseurs d'effigies périmées dangereusement solides ou dangereusement vacillantes²⁵ ». Pour lui, le colloque se place sous le signe de l'audace en mettant en place une « instance consultative à la mesure du pays » qui constituent « des États généraux spontanés ²⁶». André Lichnerowicz introduit ces trois journées en rappelant qu'il n'est pas question de se substituer aux responsabilités des représentants des parents, de l'administration ou des syndicats. Pour lui, il s'agit de faire dialoguer des citoyens, des hommes libres qui « ne se rencontrent point suffisamment, qui s'ignorent parfois²⁷ ». De plus, il vise l'objectif d'une grande information de l'opinion publique qui doit être averti « de la nécessité de révisions déchirantes²⁸ ». Cet objectif est aussi souligné par André Boulloche, ancien ministre de l'Éducation nationale, dans son discours d'ouverture²⁹. Pierre Mendès France qui n'assiste pas au colloque mais a envoyé sa contribution ajoute :

« Rien de fécond ne se fera sans la confiance et l'impulsion de la base (...). L'étroit contrôle administratif, les tutelles stérilisantes, le régime d'irresponsabilité auxquels sont soumis les

¹⁹ Ibid. p.X.

²⁰ André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010, p.69.

²¹ Secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (FEN).

²² Alain Geismar, intervention au début de la dernière séance plénière de travail in Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p. 393.

²³ A : Finalités de l'enseignement ; B : Formation culturelle de l'individu ; C : Évolution des structures des établissements ; D Formation et formation permanente des maîtres ; E : Innovation et recherche en éducation.

²⁴ Rober Mallet est Recteur de l'académie d'Amiens et a constitué dans son académie un groupe de travail préparatoire d'études des problèmes scolaires présidé par M. Deheuvels, proviseur de la Cité scolaire d'Amiens. Ce groupe a travaillé en lien avec les commissions préparatoires parisiennes.

²⁵ Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p. 8.

²⁶ Ibid. p. 10.

²⁷ Ibid. p. 12.

²⁸ Ibid. p. 13.

²⁹ Allocution de M. André Boulloche, Député, ancien Ministre de l'Éducation nationale, Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p. 19-27.

établissements scolaires et les enseignants ne sont guère favorables aujourd'hui au succès de la croisade pour l'École nouvelle. Autant la planification est indispensable au sommet, autant nous devons favoriser, à la base, le libre jeu des pouvoirs délégués et des initiatives personnelles, l'intervention d'une opinion éveillée, la participation active et passionnée des enseignants. Les problèmes de l'École nouvelle ne sont pas souvent discutés publiquement en France. Pourtant, loin d'être affaires d'Intendance ou de pure technique, ils sont au premier chef, politiques, car ils intéressent la nation tout entière³⁰».

Trois journées de débats en commissions plénières et dans cinq sous-commissions aboutissent à des mesures sur l'évolution du climat des établissements scolaires, la relation maître-élèves, la formation des maîtres, la responsabilisation et l'association des différents acteurs en communauté éducative, la valorisation du travail en équipe, la volonté de faire évoluer la pédagogie vers des méthodes actives qui prennent en compte la réflexion des élèves ainsi que le décroisement des disciplines³¹.

Le discours de clôture d'André Lichnerowicz, Président du colloque, est sans ambiguïté. Il réaffirme le consensus unanime sur « l'inadaptation d'un système éducatif hérité du XIXe siècle, dont la centralisation excessive, la rigidité et l'inertie³² » appelle l'urgence d'une rénovation éducative et pédagogique.

Le ministre Alain Peyrefitte vient lui aussi se joindre aux membres de l'assemblée lors de la dernière journée pour une allocution. Sa présence soulignée dès le début par le Recteur Mallet quand il précise qu'elle rassure sur « l'entreprise d'Amiens et sur les risques qu'elle pourrait courir de demeurer officieuse³³ » apporte une caution supplémentaire aux débats qui ne se déroulent pas sous le signe de la marginalité³⁴. Le ministre Alain Peyrefitte déclare alors que sa présence révèle le besoin de recevoir l'appui de l'État et ajoute « En acceptant votre invitation, j'ai voulu marquer ma conviction que l'action de l'État, en matière d'éducation moins qu'en aucune autre, ne pouvait être solitaire, et qu'elle devait reposer sur

³⁰ Message de M. Pierre Mendès France, Député, ancien Président du Conseil, Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, pp. 28-31.

³¹ Sur l'ensemble des propositions voir : André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010, p.69-76 ; Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, Depuis 1930*, Tome IV, Tempus, Perrin, 2004, pp. 335-337.

³² Déclaration finale, préparée par le secrétariat du colloque, lue le 17 mars 1968 par André Lichnerowicz.

³³ Robert Mallet, allocution d'ouverture.

³⁴ Souligné par Pierre Kahn qui écrit : « Si Mai 1968 s'est fait contre de Gaulle, ce ne fut pas le cas de la réforme pédagogique qui lui fut contemporaine » in *Carrefours de l'éducation*, n°26, 2008, pp. 34-40, cité par André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010, p.69.

un dialogue permanent avec la société³⁵ ». Pour lui la relation entre l'État et la société doit être « vivante³⁶ ». Alain Peyrefitte fait remarquer que les thèmes en débat - rénovation pédagogique, formation des maîtres, recherche fondamentale et recherche et développement en sciences de l'éducation - étaient aussi l'objet favori des réflexions qu'ils menaient avec ses collaborateurs. Il n'hésite pas à dire qu'il a l'impression que les « points de vue étaient, dans l'ensemble, assez proches³⁷ » des siens et de ceux du ministère. Il se démarque néanmoins en rappelant sa place et son rôle. Se situant du côté de la responsabilité face à ceux qui ont « eu assez de liberté pour être du côté de la vision », il propose de montrer « que la vision et le réalisme peuvent s'appuyer l'un sur l'autre³⁸ ». Pour autant le ministre n'a pas engagé ce dialogue commun ni ne l'a initié pendant son ministère. En aurait-il le regret ? Ou bien sait-il que l'entreprise est difficile comme ne manque pas de le dire Alain Geismar, secrétaire général de la FEN :

« Pour nous, toute structure institutionnelle, fût-elle nouvelle, moderne, doit être doublée par une structure de contestation, car nous récusons le paternalisme et la mythologie de la participation. La revendication aujourd'hui ne saurait être la demande de siéger dans une quelconque assemblée de discussion de modalités techniques, de quelle importance qu'elle soit (...). Le syndicalisme est aujourd'hui en situation de démontrer qu'il est capable de proposer des solutions en forme, à la limite des propositions de décrets, mais il n'acceptera pas d'être le conseiller technique gratuit³⁹ ».

Tant le ministre en 1968 que les scientifiques prennent la mesure du changement souhaitable en matière de politiques éducatives. Les syndicats des enseignants de leur côté et plus particulièrement les adhérents au Syndicat National des Instituteurs se mobilisent afin d'apporter leur contribution pour faire évoluer l'École.

2.3. L'école fondamentale du SNI

Quatre ans après le colloque d'Amiens, en 1972, le Syndicat National des Instituteurs (SNI), appartenant à la FEN, publie « des solutions concrètes et réfléchies à partir de la

³⁵ Allocution prononcée par Alain Peyrefitte, Ministre de l'Éducation nationale, in *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p. 378.

³⁵ Ibid. p.377.

³⁶ Ce mot sera souvent repris par Joseph Fontanet par la suite.

³⁷ Allocution prononcée par Alain Peyrefitte, Ministre de l'Éducation nationale, in *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p. 378.

³⁸ Ibid. p.386

³⁹ Alain Geismar, *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969, p.390.

connaissance, la pratique et l'amour d'un métier auquel se consacrent ses trois cent mille adhérents⁴⁰». L'ensemble constitue bien une réflexion des instituteurs syndiqués qui représente une troisième voie.

Intitulé « L'école fondamentale⁴¹ », le projet formulé veut répondre à la crise de l'école en objectant qu'il n'est pas question de « s'enfermer dans l'alternative : supprimer l'école ou l'intégrer dans le système politique ». Le SNI propose une troisième solution qui vise à « faire de l'école un instrument de libération de l'homme et de ses institutions ». Autant dire qu'il est ici question d'un projet hautement autonome du pouvoir en place et de son institution, l'Éducation nationale.

Ce syndicat a engagé une réflexion depuis 1965 sur trois principaux thèmes. Tout d'abord, la question de l'école élémentaire a été traitée sous le titre « Sauver et ennoblir l'école primaire », puis en avril 1967, la question de la sélection et de l'orientation des élèves au collège a fait l'objet d'une réflexion, « la promotion de tous ». Enfin, en avril 1968 c'est-à-dire juste après le colloque d'Amiens, le projet naissait d'une réflexion prolongée, prospective, en un troisième volet : « Vers l'école de demain ». Fort de ces travaux initiaux le SNI a alors produit un projet pour « Repenser le système scolaire » et en redéfinir une nouvelle conception.

Ayant pour finalité de redéfinir l'ensemble de la scolarité obligatoire, le SNI « a déterminé les objectifs, les structures, le contenu de l'École fondamentale, le type de formation des maîtres qui l'animent ».

L'école élémentaire ne vise plus la préparation de certains de ses élèves à la vie active depuis les premières transformations du collège en 1963. En conséquence, les contenus et l'enseignement n'ont plus le même sens car les élèves prolongent tous leur scolarité. Ce collège est décrié par le SNI à cause de ses trois filières disjointes, juxtaposées qui engendrent une sélection précoce allant contre une volonté de démocratisation. Pour le SNI il est tout à fait contradictoire de vouloir démocratiser l'enseignement en cloisonnant les structures si l'on cherche à élever le niveau moyen de l'ensemble des élèves et l'expression des aptitudes de chacun.

⁴⁰ André Ouliac, Secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs, Préface à *L'école fondamentale*, SNI, Sudel, 1973, p.8.

⁴¹ L'ensemble des citations qui suivent est extrait de la publication : Syndicat National des Instituteurs, *L'école fondamentale*, Sudel, 1973.

Le projet syndical du SNI, comme les deux précédents n'a cependant pas réuni en un même débat l'ensemble des personnes susceptibles d'apporter leurs contributions. La juxtaposition des réflexions entretenues par différents organes n'a pas retenu l'attention des politiques sur un consensus éventuel ou un début de dialogue commun visant à faire évoluer le système scolaire. A-t-elle influencé la décision de Joseph Fontanet d'organiser un débat commun en 1973 ?

3. Joseph Fontanet, ministre de Georges Pompidou

L'originalité de la démarche de Joseph Fontanet réside dans cette réunion nationale de tous, des experts, des praticiens, des syndicats mais aussi plus largement de l'opinion française sur la question des enseignements. L'entreprise est délicate. Les idées très arrêtées du Président de la République, Georges Pompidou apportent aussi leur lot de contraintes.

3.1. Les aspirations d'un Président

Joseph Fontanet est ministre de l'Éducation nationale du 6 juillet 1972 au 27 mai 1974 sous la présidence de Georges Pompidou et sous les trois gouvernements successifs de Pierre Messmer. Avec l'arrivée de Joseph Fontanet au ministère, le Président Pompidou n'a pas l'intention de fléchir sur une réforme qu'il souhaite garante de ses objectifs d'« ordre, classicisme et sélection⁴² » ce qui marque une opposition nette avec les trois projets présentés précédemment.

Joseph Fontanet tente dès son arrivée de poursuivre la mise en place d'une réforme de l'enseignement secondaire qui a débuté avec l'ordonnance de 1959⁴³ prolongeant la scolarité obligatoire de 14 ans à 16 ans. Mais si cette réforme⁴⁴ voulue par le Président Charles de Gaulle dès 1959 devait répondre à la prise en compte de la montée des effectifs, elle doit aussi satisfaire dans les années qui suivent, les idées conservatrices et hiérarchiques voulues par le Président de la République⁴⁵ suivant Georges Pompidou.

L'élitisme prôné par le Président de la République rencontre alors l'opposition de ceux qui souhaitent la démocratisation par l'ouverture de cet enseignement à tous les élèves.

⁴² Titre du chapitre 8 à propos de Georges Pompidou dans Claude Lelièvre et Christian Nique, *opus cité*.

⁴³ Ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959.

⁴⁴ Décret n°59-57 du 6 janvier 1959.

⁴⁵ A propos du septennat de Georges Pompidou et de ses valeurs conservatrices pour l'éducation voir Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'École des Présidents, de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Odile Jacob, 1995, pp. 113-141.

Farouche opposant à des thèses sociologiques qui marquent les années 1960-1970⁴⁶, le Président Pompidou, réfute l'idée d'une uniformisation des études pour tous les élèves. Elle gommerait leur hiérarchisation notamment pour les études classiques réservées aux meilleurs élèves et en conséquence entrainerait la modification des hiérarchies sociales⁴⁷. Joseph Fontanet doit alors composer avec les aspirations du Président.

3.2. Joseph Fontanet, un ministre original

Joseph Fontanet, démocrate chrétien, arrive au ministère avec des idées proche du projet de « société nouvelle » de Jacques Chaban-Delmas⁴⁸. C'est un intellectuel pour qui la société doit être pensée en système. Joseph Fontanet prône une vision systémique globale qui permet de prendre en compte l'ensemble des unités d'un système. Pour lui, « ces nouvelles sciences [La théorie des systèmes] ont ouvert une brèche dans la forteresse où un structuralisme trop statique s'était enfermé »⁴⁹. Les questions d'éducation de la même manière doivent pouvoir être partagée. Alors que Georges Pompidou veut rester le garant de l'ordre et des décisions de l'État, Fontanet apporte un nouveau regard sur le dialogue nécessaire à l'acceptation de ces orientations présidentielles. Il s'agit alors de concilier une vue personnelle intellectuelle et politique au service du Président et de son conformisme. Le dialogue constitue alors une réponse qui permet de prendre en considération l'ensemble des discours afin de ramener le système à un équilibre pouvant aboutir à une décision partagée. Il convient comme il l'écrit que l'information l'emporte sur la contrainte.

« La contrainte astreint à un cheminement déterminé ; l'information laisse jouer 'l'équifinalité', c'est-à-dire le libre choix des voies et des moyens. La contrainte uniformise ; l'information permet la différence. La contrainte, liée à un fonctionnement mécanique, s'exerce à sens unique ; l'information, circulant selon une boucle, est réciproque et permet de subtil va-et-vient d'influence. La contrainte est associée à la rigidité, l'information aux équilibres dynamiques, donc adaptatifs, qu'il s'agisse de la régulation interne du système ou de la stabilisation de ses relations avec l'environnement. La contrainte asservit ; l'information rétroagissante implique la « réponse » de la

⁴⁶ Bourdieu et Passeron, *Les Héritiers*, Ed de Minuit, 1964 ; Bourdieu et Passeron, *La reproduction*, 1970 ; Baudelot et Establet, *L'école capitaliste en France*, Maspero, 1971.

⁴⁷ « Au sein des conservateurs, il est sans doute l'un des plus fondamentalement conservateurs. Il est en conséquence l'un des plus fervent défenseur des hiérarchies qui fondent la société stable et ordonnée qu'il désire ardemment » in Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'École des Présidents, de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Odile Jacob, 1995, p. 114.

⁴⁸ Voir Jacques Chaban-Delmas, Discours à l'Assemblée Nationale, 16 septembre 1969.

⁴⁹ Joseph Fontanet, *Le social et le vivant, Une nouvelle logique politique*, Plon, 1977, p.68.

périphérie, et si celle-ci est un acteur conscient, sa 'responsabilisation'. La contrainte ne permet que des relations de domination, l'information permet des relations dialectiques »⁵⁰.

Plutôt que de mettre en place un projet ministériel à l'image de ce qu'a été celui d'Alain Peyrefitte en 1968, Joseph Fontanet décide d'organiser un vaste débat sur l'enseignement en France.

4. L'organisation d'un débat national

En 1973, Joseph Fontanet organise un vaste débat national sur les questions d'éducation. Il annonce devant l'Assemblée nationale⁵¹ la tenue d'un débat qui sera assortie d'un sondage de l'opinion en amont de la réforme du second degré qu'il souhaite mettre en œuvre. Le ministre vise une réforme du second degré et encourage la participation de nombreux français sur des questions générales de politiques scolaires.

4.1. Un sondage d'opinion

Pour appuyer sa démarche il fait usage pour la première fois en France dans l'Éducation, d'un sondage d'opinion. En juillet 1973, L'IFOP et la SOFRES sont donc interrogé presque 7300⁵² personnes dans le but de recueillir l'avis des Français sur l'enseignement en France. Les interviews effectués auprès « des parents d'élèves, des élèves du primaire et du secondaire, des enseignants du primaire et du secondaire, des représentants du personnel administratif des établissements secondaires, des étudiants, des enseignants supérieurs et des employeurs⁵³ » semblent à ce moment très novateurs dans le système éducatif comme en témoignent les commentaires retrouvés dans la presse : « cette énorme enquête (près de 7300 personnes interrogées) est la plus grande opération d'information

⁵⁰ Ibid., pp. 199-120.

⁵¹ Joseph Fontanet, déclaration à l'Assemblée Nationale, Vème législature, séance du 5 juin 1973, JO n° 37, Archives de l'Assemblée nationale. (Il affirme que les procédures législatives et réglementaires ne suffisent pas à pour entreprendre les transformations au sein de l'Institution).

⁵² « 2000 parents d'élèves, 461 élèves du primaire, 1795 élèves du secondaire, 550 instituteurs, 1233 enseignants du secondaire, 60 administratifs, 600 étudiants, 400 professeurs du supérieur, 200 employeurs », in Jean-Paul Visse, *La question scolaire 1975-1984, Évolution et permanence*, Septentrion, 1995, p.27.

⁵³ *France Soir*, 18 septembre 1973.

jamais effectuée dans l'histoire de notre enseignement public⁵⁴». Selon le ministre les sondages « ne constituent qu'un élément d'information, 'une photographie' d'opinions sur le système scolaire⁵⁵ ». Mais cette photographie était jusqu'à lors inexistante⁵⁶.

Ce sondage est particulièrement révélateur de l'opinion des français sur le système scolaire. Il est bien « une valeur sûre qui mécontente tout le monde⁵⁷ ». Valeur sûre dans le sens où pour la majorité des parents c'est le meilleur moyen pour apprendre (80%) et 90% des familles sont d'accord pour dire que les maîtres ont de bonnes qualités. Ils leur font confiance à 88% en ce qui concerne la préparation aux examens en leur donnant des connaissances solides. Les élèves de leur côté, sont satisfaits et se plaisent dans leurs écoles (70%).

Les finalités de l'éducation ne font pas l'unanimité. Pour les enseignants (70%) la vocation est bien d'apporter des connaissances générales et de former l'esprit, « très loin devant l'apprentissage de 'choses utilisables dans la vie professionnelle' (22%)⁵⁸ ». Pour les parents (88%), pour les employeurs (96%) mais aussi pour une grande part des lycéens (47%), « la tâche la plus importante de l'enseignement est 'd'apprendre des choses utilisables dans la vie professionnelle'⁵⁹ ».

Mais, l'ensemble du système est largement critiqué sur plusieurs points. Sur les méthodes d'enseignement, les lycéens déplorent le manque d'initiative et le peu de participation qui leur sont laissés. Les professeurs quant à eux incriminent les contenus qui suscitent l'ennui chez les élèves. Comme le souligne Antoine Prost, « les adolescents ne veulent plus qu'on les traite comme des gosses⁶⁰ ».

À propos de l'orientation, première préoccupation du gouvernement en place, les parents et les élèves sont désarmés face à des procédures qu'ils ne comprennent pas. « La moitié des familles ne savent pas comment se fait le passage en 6^{ème} (54%) et en seconde

⁵⁴ *France Soir*, 18 septembre 1973.

⁵⁵ *Le Monde*, 19 septembre 1973.

⁵⁶ En 1970, Jacques Minot, écrit : « Pourquoi le ministère ne se préoccupe-t-il pas mieux de connaître par sondage ce que les usagers attendent de l'entreprise « Éducation » ? Quand on voit à quel degré de perfection les techniques par sondage sont arrivées, on ne peut que s'étonner de les voir ignorées à tel point par l'Éducation nationale. Ne serait-il pas utile de savoir comment la nation se représente son système éducatif, ce qu'elle attend, comment elle le voit évoluer ? » In Jacques Minot, *L'entreprise Éducation nationale*, Armand Colin, 1970, p.409.

⁵⁷ L'analyse détaillée du sondage a été effectuée par Jean-Paul Visse dans son ouvrage, *La question scolaire 1975-1984, Évolution et permanence*, Septentrion pp.27- 28.

⁵⁸ *Ibid.* p.27.

⁵⁹ *Ibid.* p.27

⁶⁰ Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation, T. IV, Depuis 1930*, Tempus, 2004, p. 377.

(52%), 47% ne connaissent pas correctement les types d'enseignement entre lesquels leur enfant devra choisir⁶¹ ».

Enfin dernier point important, tous les usagers ont le sentiment qu'on ne les écoute pas lors des prises de décisions affectant le système scolaire (69%). 85% des instituteurs et 85% des professeurs partagent ce sentiment.

Plus particulièrement c'est sur le sondage lui-même que les réactions semblent mitigées chez les syndicats d'enseignants. Le SNI s'appuie sur le contentement global des parents et leur confiance en l'école pour affirmer qu'il convient de diffuser le projet de l'École fondamentale. Il reste très prudent sur les données apportées par l'utilisation d'un sondage en considérant qu'il ne s'agit que d'un « élément parmi d'autres dont il convenait certes de tenir compte, mais sans surestimer sa valeur et sa portée. (...) La 'photographie' de l'opinion publique à un certain moment, face à un sujet précis, peut-être considéré comme un élément indicatif, et non comme une donnée scientifique⁶² ».

Les principaux syndicats d'enseignants du secondaire dénoncent largement l'usage de ce sondage et accusent le gouvernement de vouloir s'attacher l'opinion pour faire passer des réformes qu'ils récusent. Mais c'est surtout le Syndicat National des Enseignants du Secondaire (SNES) qui, avec véhémence va mobiliser l'ensemble de ses adhérents.

4.2. Une commission indépendante

Le ministre qui veut apporter un crédit supplémentaire à son entreprise, met en place une commission présidée par Pierre Massé⁶³. Celle-ci est chargée de concevoir une enquête⁶⁴

⁶¹ Jean-Paul Visse, *La question scolaire 1975-1984, Évolution et permanence*, Septentrion, 1995, p.28.

⁶² *L'école libératrice*, n° 3 du 28-09-1973, p.108.

⁶³ Composition de la commission : Pierre Massé, président de la Fondation de France et ancien commissaire général au Plan, Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde*, Michèle Aumont, philosophe, Raymond Aron, professeur de sociologie au Collège de France, Jean-Bernard, directeur de l'U.E.R. d'hématologie à l'hôpital Saint-Louis de Paris, François Bloch-Lainé, président du Crédit lyonnais, Jacques Delors, ancien conseiller de M. Chaban-Delmas et ancien secrétaire du comité interministériel de la formation professionnelle, Eugène Descamps, ancien secrétaire général de la CFDT, Roger Louet, secrétaire confédéral de Force Ouvrière, Pierre Piganiol, ancien délégué général de la recherche scientifique, René Remond, président de l'université de Nanterre.

⁶⁴ 324 enquêteurs, Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, in Georges Amestoy, conseiller technique, Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, *Note à l'attention de Monsieur le Ministre*, CAB/4/N°556, Colloque – Enquêteurs.

par panel auprès des français ; de se pencher sur des questions générales⁶⁵ ; de tenir un colloque⁶⁶ et enfin de rédiger un rapport final.

Les membres du « comité d'organisation » ont été choisis « en fonction du 'grand crédit moral' et de la réputation de sagesse et d'objectivité dont ils jouissent auprès de l'opinion ⁶⁷ ». Le président Massé précise « mes collègues et moi-même avons cherché, au cours de notre carrière, à être des 'éveilleurs' (...). Pour l'éducation, il ne s'agit plus aujourd'hui d'éveiller l'attention de l'opinion, mais d'aller plus loin⁶⁸ ». Au ministère on ne manque pas de rappeler que ces personnes ont été sollicitées pour « leur qualité d'indépendance et d'objectivité⁶⁹ ».

Pierre Massé déclare en conférence de presse le 17 septembre 1973, que « le comité n'est pas un organisme gouvernemental, mais dispose d'une très large capacité d'initiative pour conduire ses travaux ». Il précise son indépendance par rapport aux décisions futures du ministre afin que tout le monde puisse « se sentir très à l'aise ».

4.3. Une enquête

Une note du ministère formule ses vœux à l'attention des rapporteurs qui seront les garants de la réussite de l'enquête en académies. Ceux-ci doivent 'choisir' les enquêteurs en fonction de critères bien précis.

« Chaque rapporteur général a pour mission d'animer une vaste enquête sur le thème dont il est responsable. A cet effet, il dispose de plusieurs équipes d'enquêteurs qui, désignés au niveau local, en tenant compte d'une répartition équilibrée des différentes catégories socioprofessionnelles (employeurs, salariés, syndicalistes, professions libérales, fonctionnaires de l'Éducation nationale, parents d'élèves, jeunes, etc....) doivent permettre dans chaque académie de connaître l'opinion à la base des différentes catégories de population intéressées, et de saisir les difficultés concrètes de l'enseignement, telles

⁶⁵ 1 : Finalités de l'éducation ; Rapporteur général : Jacques Delors ; 2 : Les enseignements scolaires (1^{er} et 2^e degrés) : contenu, pédagogie, orientation ; Rapporteur général : Pierre Piganiol ; 3 : Éducation continuée à tous les niveaux –Enseignements supérieurs ; Rapporteur général : Roger Louet ; 4 : L'école et le monde extérieur ; Rapporteur général : Michèle Aumont ; 5 : Les enseignants : mission, formation et condition ; Rapporteur général : René Rémond

⁶⁶ Les 21, 22 et 23 novembre 1973 un colloque réunit presque sept cents personnes à la Maison de la Chimie à Paris.

⁶⁷ *Le Monde*, 19 septembre 1973.

⁶⁸ Archives Nationales de Fontainebleau, versement 0019770499, article 1, « *Exposé de M. Pierre MASSE, Président du comité d'organisation du colloque national sur l'Éducation au cours de la conférence de presse du 17 sept. 1973 de M. le Ministre de l'Éducation Nationale* ».

⁶⁹ Archives Nationales de Fontainebleau, versement 0019770499, article 1, Georges Amestoy, conseiller technique au cabinet du ministre, co-organisateur dans le dossier envoyé aux invités au colloque du mois de novembre.

qu'elles se présentent sur le terrain, au niveau de l'établissement. En effet, les enquêtes comprennent aussi bien des visites d'institutions scolaires, des auditions de syndicats, d'associations de parents, de jeunes, d'élus locaux, que de contacts avec la population locale. Ces enquêtes donnent lieu à des rapports partiels qui sont transmis à chaque rapporteur général, celui-ci ayant pour rôle à la fois de guider les enquêtes locales, de rassembler et de synthétiser la matière première ainsi recueillie et de faire un rapport définitif sur le thème dont il a la responsabilité, en le nourrissant également de ses propres réflexions et de ses propres investigations⁷⁰».

Cette enquête réalisée sur le terrain n'est pas du goût des représentants syndicaux. Pas plus que les enquêteurs qui ont été choisis.

Nous relevons un exemple parmi l'ensemble des marques de réserves voire de revendications formulées contre cette forme d'enquête générale.

Une lettre ouverte du SNES, destinée à une enquêtrice place celle-ci dans une situation difficile, « lettre ouverte à madame Charlon, chargée d'une enquête préparatoire au colloque (...) ». Cette lettre remet en cause l'enquête, l'enquêtrice et l'organisation même de l'enquête et appelle au boycott des entretiens dans le secteur d'un lycée du Val de Marne. En effet, « La section SNES du lycée a demandé à ses adhérents de s'abstenir de participer à ces travaux, dont les modalités ne nous garantissent nullement le sérieux et la valeur⁷¹ » argumentant que « l'enquête a été confiée par le Ministère à des personnes choisies par ses représentants, mais nullement formées à cet effet, et ignorant bien souvent la complexité des problèmes (...) ».

Les représentants syndicaux ne veulent pas reconnaître la forme de cette consultation par enquête, ni même la consultation dans son ensemble. Ils contestent ceci en disant « Nous vous rappelons que 80% des professeurs sont syndiqués et jugent donc leurs syndicats parfaitement habilités à exprimer leurs problèmes et à faire la synthèse des solutions proposées⁷² ». De plus, ils ne sont pas d'accord avec le fait d'entendre les élèves. Ils écrivent : « Il nous paraît inadmissible et contraire à la neutralité de l'enseignement de réunir, à l'intérieur d'un établissement, sans contrôle, sans garantie, sans aucune responsabilité à leur égard, un petit nombre d'élèves pour les faire participer à un débat dont on ne leur fournira

⁷⁰ Archives Nationales de Fontainebleau, versement 0019770499, article 1, Extrait de *Note sur le colloque*, 3 octobre 1973.

⁷¹ Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, *Lettre ouverte*, 8 octobre 1973, Section SNES du Lycée Jacques Amyot, 77 Melun.

⁷² Ibid.

peut-être pas tous les éléments et dont rien ne nous garantit l'objectivité⁷³». Avant de poursuivre leur lettre ouverte par l'énumération de leurs revendications syndicales, les représentants locaux du SNES dénoncent, « cette enquête, comme celle réalisée par l'I.F.O.P., nous paraît sans objet. Depuis de nombreuses années, le gouvernement connaît, en particulier - par la voix de notre syndicat, au sein duquel tous peuvent s'exprimer à loisir - par les actions multiples et diverses (pétitions, campagnes de presse, manifestations, grèves, etc...) auxquelles ont participé la majorité des professeurs, nos problèmes et nos revendications⁷⁴ ». Ils proposent donc à cette enquêtrice de la rencontrer pour un entretien.

Après un sondage d'opinion en juillet 1973 puis la mise en place d'une commission spéciale qui décide de compléter les données recueillies par la réalisation d'une enquête, un colloque est organisé trois mois plus tard pour finaliser le projet national.

4.5. Un colloque

Les 21, 22 et 23 novembre 1973 un colloque réunit presque sept cents personnes à la Maison de la Chimie à Paris. Sont invités à participer quatre catégories d'acteurs dont le nombre de places est limité pour chaque catégorie:

Les personnels de l'administration centrale, des inspections, des services extérieurs, des Universités, des Établissements d'enseignement pour cent quatre vingt personnes.

La deuxième catégorie regroupe les syndicats d'enseignants et d'autres catégories de personnels, les associations de parents d'élèves et d'associations familiales, les syndicats d'étudiants et les élèves, pour cent soixante places.

Une troisième catégorie est constituée par les professionnels et associations (centrale ouvrières, organisation patronales, artisans, commerce indépendant et agriculteurs, professions libérales et médecins psychologues, associations scolaires et d'éducation populaire), les élus et le conseil économique (assemblée nationale, Sénat, Maires, Présidents de conseils généraux, Conseil économique), les Hauts fonctionnaires et personnalités diverses. Deux cent vingt cinq places leurs sont réservées.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

La quatrième catégorie regroupe les participants des pays étrangers, les commissions ministérielles d'études, la commission « Joxe »⁷⁵ et les rapporteurs des équipes d'enquêtes académiques qui à ce moment commencent à recueillir les opinions dans les académies, pour cent quinze participants⁷⁶.

Le programme du colloque prévoit la discussion de trois thèmes par jour pour les deux premières demi-journées, suivie de débats en sous-groupes ainsi que de réunions plénières. La troisième journée est réservée à la communication des participants, représentants d'organisations. Un tirage au sort a réparti l'ordre de passage des cinquante allocutions de cinq minutes chacune.

Sur le point particulier du nombre de places réparties aux différentes associations et groupes, de nombreux courriers arrivent au ministère pour tenter de négocier leur augmentation. Le SGEN, par exemple, souhaite que des places soient accordées aux membres de son syndicat qui ne sont pas enseignants car ils sont « parties prenantes de l'environnement éducatif à l'intérieur de l'école⁷⁷ ». Le SNES de son côté souhaite que le nombre de places qui leur est réservé, soit sept, puisse être augmenté jusqu'à vingt-et-un afin de pouvoir être « présent dans chacun des groupes de 30 qui siègeront durant les deux journées⁷⁸ ». Il pose aussi un certain nombre de questions au président du comité. Il souhaite « obtenir la liste des organisations invitées » et connaître le nombre de places réservées pour chacune d'elles. Il demande à pouvoir « intervenir dans la discussion générale de chacun des thèmes, en séance plénière ». Mais ils n'obtiennent pas gain de cause.

Le 22 novembre, pendant le colloque, l'Union Nationale des Comités d'Action Lycéens (UNCAL) distribue un tract sur lequel nous lisons, « Le colloque FONTANET préparé dans des conditions plus que discutables se révèle une véritable parodie de discussion⁷⁹ ». Les lycéens dénoncent le refus « à la présidente de l'UNCAL le droit à la parole en séance plénière ». Ils ajoutent que « derrière le masque d'une concertation bidon, M. FONTANET manie la matraque et le bâillon. Dans ces conditions, l'UNCAL et ses

⁷⁵ Présidée en 1972 par Louis Joxe, cette commission est chargée de réfléchir à la fonction enseignante et aux évolutions de l'enseignement sous le ministre Olivier Guichard. *Rapport de la commission sur la fonction enseignante*, Paris, La Documentation Française, 1972.

⁷⁶ Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, Liste des invitations arrêtées par le Comité d'organisation.

⁷⁷ Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, *Lettre de Monsieur François Garrigue*, Secrétaire général du SGEN, secrétariat national, 15 octobre 1973.

⁷⁸ Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, *Lettre de Monsieur Etienne Camy-Perret*, Secrétaire général du SNES, 16 octobre 1973, ACP/FW/244.

⁷⁹ Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499, *Pas de tribune pour les lycéens !*, Union Nationale des Comités d'Action Lycéens, Paris le 22 novembre 1973.

représentants au sein du colloque ne sauraient cautionner un colloque mascarade », et en appellent les « lycéens à exprimer leur protestation devant le siège du colloque et à agir dans leur lycée pour la satisfaction de leurs revendications ».

Concernant toujours la parole des lycéens, un député a envoyé au Ministre, une demande d'éclaircissement suite à un communiqué de presse que celui-ci lui adresse en pièce jointe. Le communiqué de presse, émanant de l'UNI (L'Union Nationale Interuniversitaire) déclare protester contre « le monopole de la représentation des lycéens que prétend s'attribuer l'UNCAL, pour le Colloque de l'Enseignement Secondaire⁸⁰ » et précise qu'ils seront présents et représenteront « la majorité silencieuse et studieuse des lycéens ». Ce en quoi la réponse du ministre rapporte que « Le comité a invité vingt-quatre lycéens et lycéennes, de toutes tendances, qui ont pu s'exprimer librement tout au long des débats. Lors de la dernière journée, consacrée aux travaux de synthèse, trois d'entre eux, ont bénéficié d'un temps de parole. Des opinions diverses, y compris celle proche de l'UNI ont pu ainsi être exposées devant l'assemblée plénière des participants⁸¹ ».

Accusé de contourner les organisations représentatives, le ministre n'en poursuit pas moins son œuvre⁸². Les syndicats des personnels enseignants amorcent un processus de boycott entraîné par le SNES mais qui n'est pas suivi par le SNI⁸³.

Désarmés par la force et la virulence des propos tout autant que par le refus de certains syndicats de participer à l'ensemble des journées du colloque, le ministre arrive pourtant à présenter son projet de loi⁸⁴.

Conclusion

Au terme d'une longue période de travaux et de consultation qui s'étale de juin 1973 au printemps 1974, le conseil des ministres a approuvé les grandes orientations de la réforme du second degré du ministre Fontanet. La mort du Président de la République, Georges

⁸⁰ Communiqué de Presse, Suzanne Marton, secrétaire général de l'UNI, 20 novembre 1973, Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499.

⁸¹ Joseph Fontanet, Ministre de l'Education nationale, *lettre à Monsieur André Bettencourt*, Ancien Ministre, Député de la Seine- Maritime, Assemblée Nationale, le 26 décembre 1973, Archives Nationales de Fontainebleau, article 1, versement 0019770499.

⁸² Il rédige suite au rapport final et en lien avec ses orientations initiales : *Les principes directeurs de la réforme du second degré*, numéro spécial, information, MEN, 1974

⁸³ *L'US*, n°2, 3 octobre 1973.

⁸⁴ Projet enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale sous le n°938 (29 mars 1974).

Pompidou, le 2 avril 1974, interrompt alors la suite des opérations et met fin à cette première tentative de promotion d'une réforme par une mobilisation nationale.

La loi qui suit, élaborée sans consultation élargie telle que celle-ci, par le ministre René Haby, est promulguée en juillet 1975⁸⁵. Celle-ci s'inspire des orientations du projet de Joseph Fontanet sans en reprendre le cœur. En effet, Joseph Fontanet prévoit d'unifier le corps des enseignants du premier cycle du secondaire⁸⁶ mais René Haby en 1975 ne finalise pas cette option. Il préfère orienter son action sur l'accueil généralisé de tous les élèves en classes indifférenciées en 6^{ème} plus que sur le statut des enseignants.

L'initiative originale du ministre Joseph Fontanet a bousculé les habitudes d'un dialogue institué avec les représentants des personnels. La consultation élargie à un panel de personnes représentant les différents acteurs de l'éducation et plus généralement à l'opinion française n'a pas non plus permis d'aboutir à instaurer la loi dont le ministre Joseph Fontanet se voulait l'initiateur.

Cependant, La matrice d'un nouveau dialogue social est réalisée à partir de cette première expérience ministérielle. Jamais reconduite à l'identique, elle n'en constitue pas moins une procédure originale dans l'Éducation en France. De manière discontinue jusqu'en 2003, elle devient une alternative au seul dialogue syndical ou des élus sur les questions de politiques scolaires en France.

⁸⁵ Loi n°75-620 du 11 juillet 1975.

⁸⁶ *Les principes directeurs de la réforme du second degré*, numéro spécial, information, MEN, 1974, p.3.

Bibliographie

AEERS (Association d'Étude pour l'Expansion de la Recherche Scientifique), *Pour une École nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation*, actes du colloque national Amiens 1968, Dunod, 1969.

Fontanet, Joseph, *Le social et le vivant, Une nouvelle logique politique*, Plon, 1977.

Lelièvre, Claude, Nique, Christian, *L'École des Présidents, de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Odile Jacob, 1995.

Minot, Jacques, *L'entreprise Éducation nationale*, Armand Colin, 1970.

Peyrefitte, Alain, *C'était de Gaulle*, Gallimard Quarto, 2002.

Prost, Antoine, *Éducation, société et politiques, une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Seuil Points histoire, 1997.

Prost, Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation, Depuis 1930* publié sous la direction de Louis-Henri Parias, 4 tomes, Nouvelle Librairie de France, sous le patronage de l'Institut National de la Recherche Pédagogique, Janvier 1981. Deuxième édition, Tome IV, Tempus, Perrin, 2004.

Prost, Antoine, *Regards historiques sur l'éducation en France XIXe – XXe siècles*, Belin, 2007.

Rémond, René, *Histoire générale de l'enseignement et de L'éducation en France*, publié sous la direction de Louis-Henri Parias, 4 tomes, Nouvelle Librairie de France, sous le patronage de l'Institut National de la Recherche Pédagogique, Janvier 1981.

Robert, André D., *L'école en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2010.

SNI (Syndicat National des Instituteurs), *L'école fondamentale*, Sudel, 1973.

Visse, Jean-Paul, *La question scolaire 1975-1984, Évolution et permanence*, Septentrion, 1995.